

Eau et Rivières de Bretagne

Délégation des Côtes d'Armor  
2, rue Crec'h Ugen  
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE  
[cotes-darmor@eau-et-rivieres.org](mailto:cotes-darmor@eau-et-rivieres.org)

Confédération Paysanne

93, Boulevard Edouard Prigent  
22 000 SAINT-BRIEUC  
[conf.paysanne22@wanadoo.fr](mailto:conf.paysanne22@wanadoo.fr)

Fédération régionale de la  
Conchyliculture

[federationconchylicole@gmail.com](mailto:federationconchylicole@gmail.com)

**M. le Préfet**

Préfecture des Côtes d'Armor  
Place du Général-de-Gaulle  
BP 2370  
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

À Belle-Isle-en-Terre, le 11 octobre 2024,

**Objet : Votre décision relative à l'instruction administrative du dossier Smart Salmon**

Monsieur le Préfet,

Ces derniers mois, vous avez accordé à deux reprises un délai supplémentaire à la société Smart Salmon, pour lever les insuffisances du dossier d'implantation de l'usine de production et de transformation de saumons projetée à Plouisy sur le bassin versant du Trieux.

Ce délai expire au mois d'octobre selon les informations que nous a données Monsieur le Sous-Préfet de Guingamp lors de la réunion du 3 juin dernier.

Nous vous demandons de rendre publique votre décision relative à l'instruction administrative de cette demande. Cette décision ne peut être qu'un refus du projet au regard de ses inconvénients majeurs :

- la consommation en eau de cette usine, 600 m<sup>3</sup>/jour, aggraverait la dépendance de l'agglomération guingampaise déjà contrainte en période estivale d'importer des milliers de m<sup>3</sup> d'eau, du Blavet et du Gouët ;
- la capacité du Trieux à recevoir des effluents supplémentaires est nulle, la pollution domestique et industrielle déjà produite représentant 100 000 équivalents habitants. Lors de sa réunion du 26 juin 2023 en présence de vos services, la commission locale de l'eau du SAGE Argoat Trégor Goëlo, a acté l'impossibilité pour le Trieux ;
- la zone de Kerizac, sur la commune de Plouisy, est à ce jour classée 2AUyk au plan local d'urbanisme intercommunal de Guingamp Paimpol Agglomération (GPA). Ce classement ne permet pas la délivrance d'un permis de construire auquel, en outre, la commune de Plouisy s'oppose. Aucun projet de modification de ce classement n'est engagé voire même envisagé à ce jour par GPA ;
- le compromis de vente des terrains concernés par le projet, signé entre GPA et Smart Salmon est arrivé à échéance le 31 juillet dernier. A ce jour, la collectivité n'a engagé aucune démarche pour reporter cette échéance.

Vous le savez Monsieur le Préfet, ce projet est rejeté par la population et les élus du territoire. Toutes les instances consultées, le Conseil Municipal de Plouisy, le Conseil d'Agglomération de GPA, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo ayant exprimé un avis négatif sur ce projet.

Inadapté au territoire, incompatible avec l'objectif d'excellence environnementale visée par GPA, peu ambitieux au plan social, ce projet n'a de toute façon aucune chance d'aboutir. Nous attendons donc avec confiance votre décision de stopper l'instruction administrative du dossier de demande d'autorisation de Smart Salmon.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous accorderez à notre demande et, dans l'attente d'un retour de votre part, vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos plus sincères salutations.

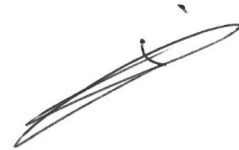
Pour Eau et Rivières de Bretagne,  
Jean-Luc Pichon



Pour la Confédération Paysanne,  
Kristen Bodros



Pour la Fédération régionale de la  
Conchyliculture,  
André Arin



*Copie à :*

- *M. le Président de GPA*
- *M. le Maire de Plouisy*
- *M. le Président de la Commission Locale de l'Eau*